

SÉANCE DU MARDI 09 DECEMBRE 2025 à 18h00
SALLE DES FÊTES DE PENNE

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
40	32	36

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 décembre, à 18 Heure, le Conseil de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse ; dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de Penne sous la présidence de Bernard ANDRIEU, Président.

Présents : M. Jérôme Flament, M. Bernard Andrieu, Mme Sandrine Lacroix, M. Bernard Tressols, M. Jean-Michel Piednoël, Mme Caroline Breuillard, M. Pascal Casado, M. Daniel Ganthe, M. Laurent Deshayes, M. Serge Besombes, M. Patrick Lavagne, M. Philippe Woillez, M. Bernard Bouvier, M. Claude Geniey, M. Pierre Paillas, Mme Sylvie Gravier, M. Jean-Luc Viguier, M. Serge Rouquette, M. Jean-Philippe Gineste, Mme Laurence Poillerat, Mme Delphine Pinczon du Sel, M. Thierry Guiraud, M. Laurent Vaurs, M. Alex Brière, M. Jean-Christophe Cayre, M. Jean Paul Marty, M. Mathieu Amiech, M. Thierry Douzal, M. Franck Cebak, Mme Nathalie Mullet, M. Jérémie Steil, M. Jean-Christian Bohère.

Pouvoirs : M. Serge Dalmières pouvoir à M. Jérôme Flament, M. Patrick Montels à Mme Caroline Breuillard, Mme Nadine Filipe pouvoir à Bernard Bouvier, Mme Christine Tressols pouvoir à M. Jean-Luc Viguier.

Absents et excusés : M. Jean-Claude Lavi, M. Benoit Ourliac, M. Bernard Rivière, Frédéric Ichard.

D110-2025 Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) – Assainissement collectif – Exercice 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles relatifs au rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif (articles L.2224-5 et suivants) ;
Vu le rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) pour l'assainissement collectif géré par la Communauté de communes du Cordais et du Causse, exercice 2024, annexé à la présente délibération ;

**APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ**

- **ADOpte** le RPQS 2024 pour le service public d'assainissement collectif de la Communauté de communes du Cordais et du Causse.
- **AUTORISE** la diffusion du RPQS et la présente délibération sur le site internet de la Communauté de communes, afin de rendre le document accessible au public.
- **DIT** que le rapport sera mis à disposition des communes membres de la Communauté de communes pour information.
- **DIT** que la présente délibération et le RPQS seront transmis au Préfet du département

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an, que ci-dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,



Philippe WOILLEZ

Le Président,



Bernard ANDRIEU